

17 avr. 2014 |

Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagements piscicoles et mise en place d'une nouvelle turbine sur l'installation hydroélectrique du barrage de la Meuse, à Gignac (34)



Paris, le 17 avril 2014 – Dans le cadre du renouvellement d'autorisation d'exploitation et la mise en conformité réglementaire vis-à-vis de la continuité écologique, « Grontmij Environnement & Infrastructures » s'est vu confier une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagements piscicoles et la mise en place d'une nouvelle turbine sur l'installation hydroélectrique du barrage de la Meuse, à Gignac (34).

Les aménagements ont consisté en la mise en place, sur la prise d'eau de la microcentrale, d'un dispositif de dévalaison (grille fine, canal d'évacuation, dégrilleur) pour éviter la mortalité des poissons (notamment les anguilles) par passage dans les turbines. Sur le barrage, ces aménagements se sont traduits par la mise en place de rampes rugueuses permettant la remontée des anguilles. Assurer cette continuité écologique, dictée par la Directive Européenne et priorisée pour certains ouvrages

par le Grenelle de l'Environnement, est indispensable pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter cette installation hydroélectrique.



Parallèlement à ces aménagements piscicoles, la Régie Municipale d'Electricité a souhaité optimiser son installation en ajoutant une nouvelle turbine qui permettra d'améliorer et régulariser la production électrique en basses eaux.

Conjointement aux obligations réglementaires, l'intérêt du projet est, pour la régie municipale, de pouvoir réaliser la mise aux normes de l'installation et la modernisation de l'ouvrage en lien avec les nouveaux contrats H07 d'EDF*.

Au regard de la complexité du projet, qui fait appel à de multiples compétences techniques, la Régie Municipale d'Electricité de Gignac (*GignacEnergie*) a fait appel aux équipes de Grontmij Environnement & Infrastructures pour réaliser, au côté du partenaire BRLi**, les études de conception, la prise en charge des dossiers réglementaires ainsi que le suivi de chantier des travaux.

Pour Grontmij, l'occasion est donnée de démontrer son savoir-faire notamment dans le domaine de la continuité écologique, un marché porteur puisqu'il existe en France plusieurs centaines d'ouvrages à équiper.

Les études, qui se sont déroulées en 2011 et 2012, ont laissé place aux travaux qui devraient prendre fin en novembre 2014 pour un montant total de l'ordre de 2 millions d'euros.

* Contrat H07 d'EDF : remplace l'ancien contrat d'obligation d'achat H97 arrivé à échéance fin 2012. Le nouveau contrat d'obligation d'achat porte sur une durée de vingt ans imposant la rénovation de l'installation par investissement de 1.171 euros par KW installé.

**BRL Ingénierie (BRLi) est une société d'ingénierie spécialisée dans les domaines liés à l'eau, à l'environnement et à l'aménagement du territoire.